

Transportation Safety Division

# Stamark™ A380AW

Bande prête à l'emploi rétro réfléchissante de marquage au sol, blanc permanent, visible de nuit par temps de pluie, longue durée.

## Fiche technique

Février 2019

### INDICATIONS

Les bandes préfabriquées rétro réfléchissantes 3M™ Stamark™ A380AW sont applicables sur la plupart des revêtements routiers (béton bitumineux, béton de ciment, ...).

Les bandes 3M™ Stamark™ A380AW sont destinées au marquage des voies de circulation supportant un trafic journalier léger ou intense. Les positionnements possibles sont :

- Lignes axiales (continues, discontinues, mixtes)
- Lignes de délimitation des voies d'insertion, de décélération
- Cédez-le-passage, passages piétons, lignes d'effet ....
- Attention : Les bandes 3M™ Stamark™ A380AW ne sont pas recommandées sur les zones exposées à de fortes girations.

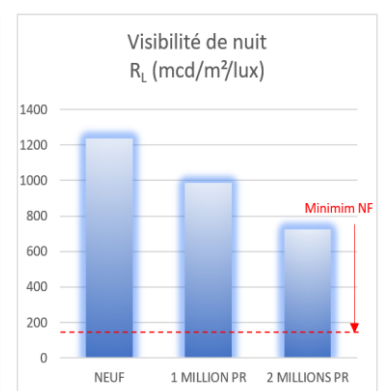
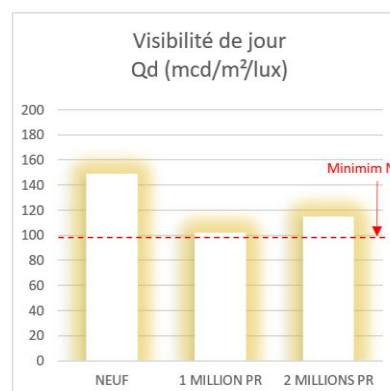
### DESCRIPTION

- Visible de nuit par temps de pluie
- Résistant au trafic, homologué VNTP à 2 000 000 de passages de roues.
- Adhésif sans solvant, sensible à la pression.
- Application sans produit chimique, sans préparateur de surface.
- Relief en forme de damiers réguliers pour évacuation rapide de l'eau.
- Épaisseur : 2,2mm. (0,5mm hors damier)
- Rétro réfléchissant : microbilles à structure cristalline d'indice élevé pour une visibilité en milieu humide. Concentration des microbilles sur la partie oblique des damiers
- Structure en caoutchouc conformable, résistante, renforcée par un filet en polyester.
- Couleur : blanche
- Fabrication sans métaux lourds
- Pas de temps de séchage pour une ouverture immédiate du trafic après application

### CARACTERISTIQUES DU CERTIFICAT NF (NF EN 1436)

	ETAT NEUF	1 000 000 passages de de roues	2 000 000 passages de roues	Minimum NF réglementaire
Coefficient anti-glissance (SRT)	0,59	0,58	0,65	0,45
Visibilité de nuit - SEC	1237	986	724	150
Visibilité de nuit - PLUIE	679	152	36	35
Visibilité de nuit - HUMIDE	874	245	96	35
Visibilité de jour	149	102	115	100

Visibilité exprimée en mcd/m<sup>2</sup>/lux



## APPLICATION POUR CHAUSSEE EXISTANTE\*

*(\*) Chaussée mise en œuvre depuis au moins 3 jours. Pour une application sur un nouvel enrobé, se référer à la notice d'application des bandes 3M™ Stamark™*

- La température du sol doit être supérieure à 5°C.
- Pas de précipitation dans les 24 heures qui précèdent l'application.
- Toute contamination telles que particules d'asphalte, agrégats et tout ce qui est non solidaire de la chaussée doivent être enlevés.
- Il est préférable que les bandes 3M™ Stamark™ ne soient pas collées sur un ancien marquage. Si un marquage existe, le retirer ou s'assurer qu'il adhère parfaitement à la chaussée et qu'il soit bien sec.
- Ne pas appliquer sur les joints de chaussée.
- Ne pas appliquer sur les zones exposées à une importante giration.
- Ne pas faire de recouvrement de bandes. Effectuer des raccords bord à bord.
- Important : En fin d'application, damer la bande à l'aide d'une dameuse type RTC chargée à 100 kg au moins (3 passes minimum).
- Attention : La remontée de l'humidité résiduelle de la chaussée dans les heures qui suivent l'application peut provoquer une neutralisation de l'adhésif, et ainsi fragiliser l'adhésion de la bande.

A noter : Les performances des bandes dépendent de l'état de surface de la chaussée, du type d'application, des conditions atmosphériques, de l'intensité du trafic.

## STOCKAGE

Les rouleaux doivent être conservés à plat dans leur emballage d'origine dans un endroit sec et hors gel, de préférence à température tempérée. La bande doit être utilisée dans les 12 mois suivant l'achat.

## AVERTISSEMENT

Des gants de protection doivent être portés lors de la manipulation des bandes 3M™ Stamark™. Ne pas utiliser de chalumeau pour enlever les bandes 3M™ Stamark™.

Ne pas exposer la bande à très haute température de façon à éviter des émissions qui pourraient avoir des impacts sur la peau, les yeux et le système respiratoire.

Santé et sécurité : Consulter les autorités et les réglementations locales afin de s'assurer qu'il n'existe pas de restriction quant à l'utilisation du produit cité.